



REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Martine Gerber au nom Les vert.e.s - Colère paysanne: des réponses qui unissent (24_INT_30)

Rappel de l'intervention parlementaire

Le 12 février dernier quelques 500 paysannes et paysans vaudois.e.s se sont réuni.e.s à Villars-le-Terroir pour partager avec courage et détermination leur colère à propos de la politique agricole et de ses incidences sur leurs pratiques professionnelles et leur situation financière (article dans 24h du 13 02 2024).

Le constat est sans appel : la situation de l'agriculture est révélatrice d'un désastre annoncé. Après avoir misé durant plusieurs décennies sur l'exploitation des sols, des ressources et le développement des intrants chimiques de compensation, cette agriculture dévoile peu à peu ses effets dévastateurs : perte d'autonomie de la profession, perte de rendements, perte de salaire, dérèglement des écosystèmes et apparition de nouvelles prédatations, perte de la biodiversité et fragilisation du vivant, sans oublier les problèmes psycho-sociaux et d'accès à la terre pour la relève.

La liste n'est pas exhaustive, dont nous découvrons les prémices des conséquences sur l'ensemble de la société.

Cette politique agricole, mécanisée et informatisée, centrée sur le rendement à court terme et alliée de l'économie de marché libérale à certes fait progresser l'agriculture à certains égards mais elle a surtout contribué à enrichir les exploitations les plus importantes au détriment de la paysannerie adaptée à son environnement et précipité les paysans dans une crise pour laquelle ils sont instrumentalisés.e.s, à la fois victimes et auteurs à leur insu et dans l'incapacité d'en sortir puisque pris au piège du tentaculaire consumérisme mondialisé, dont l'opacité fait ressurgir le spectre d'une souveraineté alimentaire nationale. Pour le meilleur et pour le pire.

Les paysannes et les paysans vaudois ne sont pas les seuls à afficher leur colère. Des réunions similaires ont eu lieu ou auront encore lieu dans toute la Suisse.

BioVaud et Uniterre ont formulés des revendications rejoignant le mouvement vaudois de luttes paysannes, telles que des prix justes aux producteurs et une équité dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

L'Union Suisse des Paysans a quant à elle lancé une pétition sur Campax en janvier 2024, reprenant certaines revendications de la base paysanne, mais dont l'impact est aussi nul qu'une déclaration d'intention restée sans adresse.

Entre autres personnalités influentes présentes lors de la soirée du 12 février à Villars-le-Terroir, Mme la Conseillère d'Etat, Valérie Dittli, dans son allocution, a insisté sur sa volonté d'entendre les revendications et s'est montrée ouverte au dialogue et à l'action.

De cette soirée animée découle une liste de revendications écrites, sous le nom de « Révolte agricole suisse », «Alliance des différents groupes d'Agriculteurs suisses pour l'équité et la liberté », réunissant 6 revendications issues de différents groupes de luttes paysannes. En voici les titres.

1. Réduire la bureaucratie et simplifier les normes
2. Prix de vente justes
3. Promotion de l'agriculture locale et durable

4. *Transparence et équité dans la chaîne d'approvisionnement*
5. *Protection du patrimoine agricole suisse*
6. *Dialogue constructif avec les autorités*

La plupart de ces revendications relèvent de l'Office fédéral de l'Agriculture. Toutefois, nous attendons que notre canton contribue à l'amorce d'un changement significatif de la politique agricole et agissent en faveur du monde paysan.

Aussi, permettez-moi de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. *La DGAV a-elle pris connaissance de ces revendications et quelle est sa position à leur égard ?*
1. *Le Conseil d'Etat, peut-il relever, à partir de ces revendications, les possibles leviers cantonaux et par des propositions concrètes, répondre aux impérieuses revendications des paysannes et des paysans vaudois ?*
1. *La DGAV peut-elle s'engager auprès de l'OFAG pour appuyer la mise en œuvre de réformes à même de satisfaire ces demandes ?*

Réponse du Conseil d'État

Préambule

Le 1^{er} juin 1993, la Confédération a introduit les nouveaux paiements directs complémentaires et écologiques. Il s'agissait d'un tournant dans la politique agricole : les paiements directs ont permis de dissocier la politique des prix et celle des revenus, tout en créant des incitations ciblées pour une agriculture plus écologique. Ils visaient à aider l'agriculture à axer ses activités sur les attentes de la société. Au vu de leur volume financier substantiel, ils sont également rapidement devenus une part importante du revenu des exploitantes et exploitants.

Le système s'est complexifié au fil du temps.

En 2022, le Conseil fédéral a adopté le rapport « Orientation future de la politique agricole », élaboré en réponse aux postulats 20.3931 et 21.3015. Il ressort de ce document que la future politique agricole (PA30+) mettra l'accent sur une agriculture et un secteur agroalimentaire durables et une simplification des instruments de la politique agricole, en particulier celui des paiements directs. Déposée en octobre 2022, la motion 22.4251 charge le Conseil fédéral de concrétiser la proposition de ligne stratégique formulée dans le rapport précité dans le sens d'une approche globale des systèmes alimentaires d'ici à fin 2027 au plus tard.

Dans son rapport agricole 2023, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) relève que le système des paiements directs atteint ses limites¹.

Début 2024, un mouvement de révolte paysanne a secoué de nombreux pays européens.

C'est dans ce contexte que les agricultrices et agriculteurs se sont mobilisés à l'échelle cantonale et nationale afin de faire part de leurs revendications.

Réponse aux questions posées

- *La DGAV a-t-elle pris connaissance de ces revendications et quelle est sa position à leur égard ?*

Le Conseil d'État et la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) ont pris connaissance des revendications émanant du monde agricole. Ils constatent que celles-ci convergent, portant principalement sur une meilleure reconnaissance du travail effectué, des prix plus justes et une diminution de la charge administrative. Il convient toutefois de rappeler qu'il n'appartient pas à l'administration d'adopter des positions politiques, ce rôle revenant au gouvernement.

Le gouvernement vaudois milite depuis des années auprès des autorités fédérales pour une diminution de la charge administrative, une plus grande stabilité de la politique agricole et une simplification du système en général.

Le 15 mars 2024, des premières réponses à la colère paysanne ont été apportées lors d'une conférence de presse présentant les visions et les priorités d'une agriculture vaudoise autonome, robuste et durable². Cette conférence de presse s'est déroulée en présence du directeur de Prométerre, du président de la Communauté interprofessionnelle des vins vaudois (CIVV) et d'un membre du comité de l'association des Jeunes agriculteurs vaudois (JAVD). Cette conférence de presse a été l'occasion d'assurer l'écoute et le soutien du Conseil d'Etat aux agricultrices et agriculteurs ainsi que d'annoncer plusieurs mesures concrètes.

- *Le Conseil d'Etat, peut-il relever, à partir de ces revendications, les possibles leviers cantonaux et par des propositions concrètes, répondre aux impérieuses revendications des paysannes et des paysans vaudois ?*

Lors de la conférence de presse précitée, la volonté de mettre la qualité des sols au cœur de la politique agricole vaudoise a été présentée. Par ailleurs, une diminution de la charge administrative par le biais d'une révision du

¹ Rapport agricole 2023, OFAG, accessible en ligne : <https://agrarbericht.ch>.

² Documents accessibles en ligne : <https://www.vd.ch/actualites/communiqués-de-presse-de-letat-de-vaud/detail/communiqué/vision-et-priorités-pour-une-agriculture-vaudoise-autonome-robuste-et-durable-1710491554>.

système de contrôle a été annoncée. La récente décision du Conseil d'État d'augmenter le crédit pour les améliorations foncières de 10 millions pour répondre aux défis actuels a été rappelée. Ainsi, le Conseil d'État a rappelé son engagement à contribuer au développement des capacités des diverses branches de production de l'agriculture vaudoise en termes de concurrence, d'innovation et de durabilité par différentes mesures et actes cantonaux, tels que le plan de relance de la viticulture, le volet agricole du Plan climat ou les règlements soutenant la promotion de l'économie agricole, l'agroécologie et une production laitière locale et durable¹.

- *La DGAV peut-elle s'engager auprès de l'OFAG pour appuyer la mise en œuvre de réformes à même de satisfaire ces demandes ?*

L'influence des gouvernements cantonaux sur la politique et la législation agricoles fédérales s'opère et s'opérera principalement par le travail effectué par ses représentants au sein des groupes de travail de la future politique agricole (PA30+), de la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA), de la Conférence suisse des services de l'agriculture cantonaux (COSAC) et dans le cadre des consultations fédérales, telles celles relatives aux modifications annuelles des ordonnances agricoles. La CDCA représente les demandes stratégiques et politiques des cantons auprès du Conseil fédéral. La COSAC, notamment active en amont des processus législatifs, est le trait d'union entre les cantons et l'OFAG. Elle est présidée par le directeur de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières du service en charge de l'agriculture de notre canton. C'est donc principalement par ces canaux et dans le cadre de ses relations avec la députation vaudoise aux chambres fédérales que le Conseil d'État relaiera et appuiera les revendications du monde agricole vaudois auprès des autorités fédérales. La problématique de la surcharge administrative sera en particulier thématifiée au sein de la CDCA.

Conclusion

Au vu de ce qui précède et conscient des missions essentielles accomplies au quotidien par les agricultrices et les agriculteurs de notre canton, le Conseil d'État rappelle son soutien au monde agricole. Il considère cependant qu'un changement en profondeur et pérenne du système ne peut résulter que de la mobilisation et de l'union du monde agricole lui-même, par-delà les clivages. Il salue ainsi des initiatives telles que celles des Jeunes Agriculteurs Vaudois (JAVD) ayant récemment permis de réunir toutes les jeunesses de partis du canton pour une discussion sur l'agriculture et l'alimentation afin de proposer des pistes d'amélioration concrètes, telles que l'interdiction de la double casquette dans les interprofessions ou la sensibilisation de la population à une alimentation plus durable.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'État, à Lausanne, le 29 mai 2024.

La présidente :

Le chancelier :

C. Luisier Brodard

M. Staffoni

¹ Respectivement : règlement du 15 décembre 2010 sur la promotion de l'économie agricole (RPEAgr ; BLV 910.11.1), règlement du 15 décembre 2010 sur l'agroécologie (RAgrEco ; BLV 910.21.1) et règlement du 1er juillet 2020 fixant les conditions à l'octroi d'un soutien financier cantonal à une production laitière différenciée (RSFPLD ; BLV 910.11.6).